

Membres du CSE & CSSCT

Comité Social & Économique

Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail

- Conformément aux articles L.2315-16 et L.2315-18 du Code du travail, les membres de la délégation du personnel du CSE bénéficient d'une formation en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Lors d'un premier mandat, cette formation est d'une durée minimale de cinq jours.



Compétences visées

- Maîtriser les règles de fonctionnement et les missions du CSE / CSSCT
- Être en mesure d'évaluer les situations à risque et de participer activement à la prévention des risques



Objectifs

Rendre le stagiaire capable de :
Cerner les différentes attributions du CSE et de la CSSCT, de ses membres et les moyens dont ils disposent
Développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail
S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail



Effectif par session

Maximum 12 participants



Prérequis

Savoir lire, écrire et parler la langue française



Compétences du formateur

Intervenant(e) spécialisé(e) dans l'analyse des risques professionnels et de l'animation de CSE / CSSCT



Moyens pédagogiques

Apports théoriques, études de cas, mises en situation et échanges d'expériences, Vidéos
Exercices à partir de cas concrets



Public concerné

Membres du CSE / CSSCT (titulaires et suppléants)
Membres du CSE n'ayant pas de formation spécialisée (titulaires et suppléants)
Toutes personnes de l'entreprise ou de l'établissement agissant aux côtés de l'instance



Durée

5 jours (3 + 2) Formations discontinues avec une intersession de 1 à 3 semaines



Tarif

Nous consulter



Modalités et délais d'inscription

Formation en présentiel avec émargement
(Inter-entreprise : inscription selon planning de formation)



Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap : nous consulter



Validation

- Apports théoriques et pratiques
- Exercices d'application et études de cas

Modalités de validation de la formation : formative
Remise d'attestation de formation



Maintien des acquis

À chaque mandat

Membres du CSE & CSSCT

Comité Social & Économique

Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail



Programme

1. Les enjeux de la prévention

- Hygiène, sécurité et conditions de travail
- Responsabilités civiles et pénales

2. Les acteurs de l'hygiène et de la sécurité

- Acteurs internes
- Acteurs externes

3. Prérogatives du CSE et de la CSSCT

- Aspect réglementaire, fonctionnement
- Rôles, missions, responsabilités, limites

4. Cadre réglementaire

- Danger grave et imminent
- Sources du Code du travail, plan de prévention...
- Dispositions réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive
- Code de la Sécurité sociale, notamment la notion de faute inexcusable

5. Étudier les accidents du travail

- Définitions AT/MP, accident de trajet, taux de fréquence et taux de gravité (TF/TG), principaux enjeux liés
- Analyse par la méthode de l'arbre des causes ou ITAMAMI, CQQCOQP

6. La visite sécurité

- Moyens d'observation et échange avec les salariés
- Savoir aborder les sujets et argumenter en réunion

7. Analyser une situation de travail

- Principaux risques rencontrés, dont les risques psychosociaux (RPS)

8. Analyser les risques professionnels

- Identification, analyse et hiérarchisation des risques
- Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et plan d'actions de prévention lié (PAPRI Pact)

9. Retour d'expérience

- Analyse du travail effectué lors de l'intersession
- Échanges sur les pratiques : points forts et axes d'amélioration

10. Mises en situation, selon les possibilités et l'effectif formé

- Selon les moyens, les locaux et les participants
- Visite de sécurité des locaux
- Visite de sécurité du poste de travail
- Application terrain d'analyse d'accident
- Autres mises en situation possibles selon les demandes préalables

Remarques :

Lors de l'intersession, il sera demandé aux participants de réaliser un travail de 1 à 2 jours dans le cadre de leur mission de membre du CSE ou CSSCT
Accompagnement des membres à la création et/ou à la mise à jour des documents nécessaires à leurs missions